

**Just WAOUH SRL**

Rue Richier 14  
5500 Bouvignes-sur-Meuse  
TVA : BE 0795.740.488  
Tel : +32 483 09 31 94  
E-mail : [hello@just-waouh.be](mailto:hello@just-waouh.be)

## Conditions générales

### 1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales définissent, sans préjudice de l'application de conditions particulières, les obligations respectives de Just WAOUH SRL et de son client (ou cocontractant) à l'occasion de toutes les prestations effectuées par Just WAOUH SRL dont le siège social est situé sis Rue Richier 14 à 5500 Bouvignes-Sur-Meuse, référencé à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0795.740.488.

**Le client reconnaît expressément avoir reçu un exemplaire des présentes, en avoir pris connaissance, les avoir comprises et les avoir acceptées sans réserve.**

Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément restent d'application. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit exprès peuvent modifier l'application des présentes conditions générales. Il est convenu que les dispositions particulières acceptées expressément priment sur les générales, en cas de discordance. Par ailleurs, il est expressément convenu qu'en cas de contrariété entre les conditions générales du client et celles de Just WAOUH SRL, seules ces dernières prévaudront.

### 2. Offre

Sauf stipulation contraire et écrite, le délai de validité des offres est de 15 jours à dater de leur émission. Une fois passé ce délai, Just WAOUH SRL se réserve le droit de modifier ses prix sans préavis.

Toute prestation confiée par le client à Just WAOUH fera l'objet d'un devis estimatif établi gratuitement par Just WAOUH SRL. Le client qui souhaite faire appel à ses services est invité à renvoyer le document daté et signé, avec mention « bon pour accord » et les conditions générales paraphées à l'adresse email suivante : [hello@just-waouh.be](mailto:hello@just-waouh.be) ou de confirmer la commande par retour de mail au présent devis. A défaut de réception du devis valablement signé ou d'une confirmation par mail, Just WAOUH SRL est en droit de suspendre le commencement de ses prestations. Une fois le délai de validité passé, l'offre sera réputée caduque.

Les prestations de services comprennent exclusivement les prestations telles que décrites dans le document support de l'offre ou le contrat éventuel et, le cas échéant, les modifications et addenda expressément convenus entre les parties à une date ultérieure.

Le client est par ailleurs informé que la réalisation des prestations convenues peut être soumise au paiement préalable d'un acompte, tel que mentionné sur le document support de l'offre. L'acompte est en principe fixé au minimum à 25% du montant total des prestations mais peut s'élever à 50% dans le cas où les prestations portent sur la réalisation d'une commande spécifique ou sur un montant important. Dans ce cas et à défaut de paiement de celui-ci, Just WAOUH SRL se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses prestations jusqu'au paiement intégral de l'acompte convenu.

### 3. Droit de rétractation

Le client agissant à des fins privées dispose d'un délai de 14 jours calendrier pour se rétracter de sa commande si celle-ci a été réalisée hors établissement ou à distance, sans avoir à motiver sa décision. Celui-ci prend cours à dater de la confirmation de la commande (prestation de services). Dans ce cas, le client doit en avvertir l'entreprise de manière non ambiguë soit par mail à l'adresse suivante : [hello@just-waouh.be](mailto:hello@just-waouh.be), soit par courrier écrit adressé au siège social Rue Richier 14 à 5500 Bouvignes-Sur-Meuse. Dans le cas où le client fait usage de son droit de rétractation, les frais de renvoi restent à sa charge.

En application de l'article VI.53 du Code de droit économique, le client agissant à des fins non professionnelles ne bénéficie par contre pas du droit de rétractation pour les biens confectionnés à partir des spécifications du client ou nettement personnalisés.

En application de l'article VI.53 du Code de droit économique, le client agissant à des fins non professionnelles ne bénéficie par contre pas du droit de rétractation pour :

- Les biens confectionnés à partir des spécifications du client ou nettement personnalisés ;
- Dans le cas où le service a été pleinement exécuté si l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur ;

#### **4. Durée**

La présente convention est conclue soit pour la réalisation de prestations récurrentes (prestations successives), soit pour une prestation nettement définie, soit pour une durée déterminée (Cf. document de l'offre ou de la commande).

Dans le cas où la convention est conclue pour une prestation nettement définie ou une durée déterminée, celle-ci prend fin une fois celle-ci terminée ou le terme de la convention échu. Le client, s'il le souhaite, peut néanmoins mettre fin de manière anticipative à cette convention moyennant le paiement des prestations réalisées et d'une indemnité forfaitaire fixée à 20% du montant total restant dû à titre de manque à gagner (article 1794 du Code civil).

Dans le cas où celle-ci est conclue pour une durée indéterminée (missions récurrentes) et que la durée n'est pas déterminée conventionnellement, chaque partie peut y mettre fin en respectant un délai de préavis de un (1) mois. Le préavis doit être expédié par lettre recommandée. Le délai de préavis prend cours le premier jour du mois qui suit celui où la lettre recommandée a été reçue. Dans tous les cas, la lettre recommandée est présumée reçue dans les trois jours ouvrables suivants son envoi.

Durant le préavis, les présentes conditions générales ainsi que les accords particuliers restent d'application.

La présente convention sera toutefois résiliée de plein droit et sans mise en demeure préalable par Just WAOUH dans les cas énoncés ci-après, sans préjudice du droit de la partie qui invoque cette clause résolutoire expresse de réclamer un dédommagement :

- en cas de faillite de l'une des parties à la présente convention;
- en cas de circonstances mettant en péril l'indépendance professionnelle;
- en cas de manquement grave par l'une des parties aux obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention.

Le client, s'il répond à l'une de ces conditions, sera informé par Just WAOUH et par écrit des raisons justifiant la résiliation de la convention.

Dans tous les cas, à la fin de la convention ou en cas de résiliation anticipée, l'ensemble des documents du client et qui relève de sa propriété seront mis à sa disposition ou à celle de son mandataire.

Sauf dans le cas où il en est la cause, le client peut mettre fin à la présente convention sans indemnité ni respect d'un délai de préavis lorsque le prestataire reste en défaut d'exécuter ses obligations. Dans ce cas, le client veillera à envoyer au préalable une lettre de mise en demeure au prestataire lui laissant un délai raisonnable pour exécuter les obligations pour lesquelles il reste en défaut.

#### **5. Délais et lieux :**

Les délais d'exécution sont communiqués à titre indicatif et sont fixés en jours ouvrables. Leur dépassement ne peut donner lieu à l'annulation du contrat.

Si un délai est impératif, il doit clairement être spécifié comme tel auprès de Just WAOUH ou sur le document support de l'offre. Dans ce cas, si le délai n'est pas respecté, il ouvre le droit au client à réclamer une indemnité forfaitaire fixée à 5% du montant total des prestations objet du retard.

En cas de force majeure (sans que cette liste ne soit limitative : grèves, lock-out, intempéries, tempêtes, incendies, inondations, guerres, bugs ou virus informatiques, incidents d'ordre technique, retards du fournisseur, pénurie de main-d'œuvre, maladie, épidémie, etc.) ou de circonstances imprévues, les délais d'exécution sont suspendus jusqu'à ce que le cas de force majeure ou la circonstance imprévue prenne fin. Par circonstance imprévue, il convient d'entendre toute circonstance raisonnablement imprévisible lors du dépôt de l'offre et qui rendrait l'exécution du contrat plus difficile ou plus onéreuse sur un plan financier ou autre, au-delà des prévisions normales. Si celle-ci ne cesse pas, elle fonde les parties à demander la révision ou la résiliation du contrat. Si ces circonstances sont de nature à n'entraîner qu'une interruption des prestations, le délai d'exécution est suspendu de

plein droit pour toute la durée de l'interruption.

Dans tous les cas, les délais d'exécution seront suspendus de plein droit et sans notification préalable nécessaire :

- Si les conditions de paiement ne sont pas respectées;
- Si des changements conséquents sont décidés par le client en cours de prestations ou en cas de répétition anormale de correction. Si ces modifications ou corrections entraînent un surcoût de plus de 5% du montant initialement convenu, le client sera prévenu et est d'ores et déjà informé que ces frais seront à sa charge;
- Si le client ne communique pas les informations ou documents demandé(e)s et nécessaires à la bonne exécution des prestations endéans le délai spécifié.

Le client est informé qu'en cas d'inexécution, d'exécution partielle ou incomplète de ses obligations (par exemple, non-paiement des prestations ou des acomptes convenus), le prestataire est en droit de suspendre ou de différer l'exécution de ses prestations jusqu'à ce que le client ait régularisé sa situation. S'il est dans ce cas, le prestataire en informera par email le client afin qu'il puisse satisfaire à ses obligations endéans le délai spécifié.

A défaut d'accord écrit en sens contraire, les prestations seront réalisées depuis les bureaux de Just WAOUH. Dans le cas contraire, le client fournira à Just WAOUH SRL l'emplacement et le matériel nécessaires à la bonne exécution de ses prestations, les frais étant à charge du client.

## **6. Obligations des parties**

Just WAOUH SRL et le client veilleront chacun à leurs intérêts réciproques et agiront loyalement et de bonne foi.

Just WAOUH SRL contracte une obligation de moyen. Just WAOUH SRL exécute les prestations qui lui sont confiées en toute indépendance. Just WAOUH SRL s'engage à respecter les normes propres à sa profession et à fournir ses prestations en accord avec les différentes législations en vigueur.

Sauf stipulation contraire, Just WAOUH SRL n'est pas tenu de vérifier l'exactitude et le caractère complet des informations lui étant communiquées par le client ou ses préposés, de même que la fiabilité des différents documents et pièces transmises par le client. Le client garantit Just WAOUH SRL contre tout recours à cet égard.

Le client s'engage à mettre à disposition du prestataire, en temps utile, tous les documents, pièces, données et informations nécessaires pour l'exécution de la prestation convenue.

Il s'engage à informer en temps utile le prestataire de toute information, donnée ou évènement susceptible d'avoir des répercussions sur l'exécution de la prestation.

Il s'engage également à confirmer au besoin par écrit, dans les plus brefs délais et à première demande du prestataire, que les documents transmis sont complets.

Enfin, lorsque les prestations réalisées par Just WAOUH SRL ne correspondent pas aux attentes du client, le client en informe sans délai le prestataire. A défaut, ce dernier est en droit de considérer les prestations comme effectuées et réalisées avec la pleine et entière satisfaction du client.

Just WAOUH SRL et le client sont tous deux tenus à la confidentialité des données échangées dans le cadre des prestations réalisées par Just WAOUH SRL. Ils s'engagent à s'abstenir, tant au cours des prestations qu'après la cessation de celles-ci, de divulguer les secrets de fabrication ou d'affaires de chacun, ainsi que le secret de toute affaire à caractère personnel ou confidentiel dont ils auraient eu connaissance dans l'exercice de leur activité.

Just WAOUH SRL et le client s'engagent à n'utiliser les informations reçues que dans le cadre de la bonne exécution des prestations et n'autoriser l'accès à ces informations qu'aux membres du personnel et aux tiers qui doivent en prendre connaissance pour la bonne exécution du contrat. Dans ce dernier cas, cette obligation de confidentialité est elle-même imposée à toute personne ayant accès aux informations concernées.

## **7. Propriété intellectuelle**

Just WAOUH SRL conserve tous les droits de propriété intellectuelle, en leurs avantages et profits, relatifs à toutes les prestations intellectuelles effectuées même si celles-ci entrent dans le cadre de l'exécution du contrat commandé par le client.

L'ensemble des dessins, ébauches, avant-projets et, plus généralement, tout support reprenant les éléments et caractéristiques relatifs aux créations de Just WAOUH SRL reste de sa propriété intellectuelle exclusive et est protégé par les droits d'auteur et de dessin. Ils ne peuvent être modifiés. Toute reproduction, même partielle, distribution ou exploitation de ces éléments est soumise à l'accord préalable et écrit de Just WAOUH SRL. A

défaut, celle-ci est strictement interdite et fera l'objet de poursuites devant les juridictions pénales, civiles et/ou commerciales compétentes.

Sauf accord écrit en sens contraire, le client de Just WAOUH SRL ne bénéficie à ce titre que d'une licence d'utilisation interne à son entreprise et en accord avec l'usage convenu contractuellement.

Ce qui précède s'applique également en cas de résiliation anticipée du contrat, quelle que soit la raison de la résiliation.

## **8. Prix**

Le montant de nos prix est libellé en euros, toutes taxes non comprises.

Toute augmentation de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de l'exécution sera automatiquement mise à charge du client.

Le client est informé que Just WAOUH SRL se réserve un droit de rétention sur toutes ses créations jusqu'au paiement intégral du prix convenu. Les documents et supports divers ne seront remis au client que lorsque le paiement aura été valablement effectué.

## **9. Modalité de paiement**

Le client, sauf stipulation écrite en sens contraire, accepte que Just WAOUH SRL privilégie la facturation par voie électronique. Les factures sont payables au plus tard à date d'échéance mentionnée sur celles-ci.

Passé ce délai, toute facture impayée produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt conventionnel de 15 % par an, chaque mois entamé étant intégralement dû, avec un taux minimum conforme à celui prévu par l'article 5 de la loi du 2 août 2002 relative au retard de paiement dans les transactions commerciales. Ces montants seront augmentés de 15 euros pour une mise en demeure, 50 euros pour une mise en demeure par recommandé et de 150 euros pour une lettre d'avocat et de tous les frais possibles provenant d'une intervention éventuelle d'un huissier de justice.

Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 10% du montant resté impayé avec un minimum de 40,-€ par facture.

Toute contestation relative à une facture devra parvenir par écrit, dans les huit jours francs de son envoi. Une fois passé ce délai, la facture sera présumée acceptée par le client.

## **10. Modifications**

Toute modification aux prestations initialement convenues devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par toutes les parties.

Le prestataire se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Les conditions applicables aux prestations sont celles ayant été acceptées à la signature du document support de l'offre.

## **11. Clause salvatrice**

L'invalidité, la non-applicabilité ou l'illégalité d'une des clauses prévues dans l'un des contrats convenus entre parties (conditions spécifiques et générales ou autres conventions), n'entraîne aucunement l'invalidité ou la nullité des autres dispositions au contrat. L'ensemble des clauses reste intégralement valable.

## **12. Litiges**

Sauf poursuites en paiement, les parties s'engagent à tenter de résoudre par voie de médiation ou de conciliation tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Celle-ci débutera au plus tard le 15ème jour franc qui suit la demande de médiation ou de conciliation notifiée par l'une des parties à l'autre partie. Sauf accord exprès des parties en sens contraire, la durée de la médiation ou de la conciliation ne peut excéder 30 jours francs. Une fois passé ce délai, les parties seront à nouveau libres d'introduire leur litige devant les cours et tribunaux.

Sauf disposition impérative ou d'ordre public en sens contraire venant supplanter la présente clause, en cas de contestation entre parties ou de poursuites en paiement, sont seuls compétents les tribunaux de Namur.

Le droit applicable est le droit belge, en langue française.

Les parties acceptent, dans le cadre de leurs relations, les moyens de preuve électroniques.

## Conditions générales de location

Just WAOUH SRL mettra à la disposition du locataire (sauf cas de force majeure) le matériel défini sur le bon de commande et pour lequel, un accord a été marqué par le locataire.

Le matériel est loué aux conditions générales ci-après pour le prix indiqué sur le bon de commande.

Le locataire s'engage à fournir pour le placement et le montage du matériel un emplacement propre et facilement accessible au véhicule de transport. Si par la suite d'une erreur d'évaluation du client, l'installation ne peut avoir lieu à l'endroit prévu, la totalité de la somme stipulée sur le bon de commande n'en sera pas moins due. Si bien qu'il n'y soit pas obligé, Just WAOUH SRL accepte de placer le matériel dans un autre lieu, il ne sera pas tenu pour responsable des retards pouvant intervenir.

Le signataire du bon de commande devra se trouver sur les lieux à l'arrivée du matériel ; s'il fait donner les instructions par une tierce personne et que celle-ci commet une erreur, la responsabilité de Just WAOUH SRL sera entièrement dérogée. Le locataire s'il est absent, est réputé approuvé implicitement les indications données par toute personne se trouvant sur place, qu'il ait ou non mandaté pour le faire. Dans ces conditions, le travail d'installation une fois commencé ne pourra être interrompu et le locataire perd tous ses droits à un recours quelconque.

Dans tous les cas, la location et les frais seront dus, même en cas de non utilisation.

Just WAOUH SRL ne pourra être tenu responsable des conséquences éventuelles pouvant découler de la non utilisation de la structure à la date indiquée : par la suite d'intempéries importantes empêchant le montage, si l'installation déjà montée avait subi des dommages qui la rende inutilisable, si au cours de la période précédant la date du présent engagement, les effets d'un sinistre ou d'une panne ne permettent plus le montage du matériel, si un accident constaté par la police fédérale ou huissier rend le montage impossible dans les délais prévus, si des barrages de routes, manifestations, grèves, guerres civiles, calamités publiques empêchent le montage dans les temps prévus.

Pour la prise en considération, toute observation devra être faite par écrit à la livraison à l'emplacement.

Dès l'instant où le matériel loué est installé et prêt à être utilisé, le locataire reconnaît le prendre sous sa garde et son entière responsabilité, même si la mise à disposition intervient avant la date indiquée sur le bon de livraison. Il en est de même en cas d'accident quelconque arrivé à un utilisateur, aucune responsabilité ne pourra être imputée à Just WAOUH SRL. Le locataire est seul responsable et doit se comporter en bon père de famille.

Just WAOUH SRL met en place des moyens pour que le locataire n'abîme pas le matériel fourni. Le locataire de son côté doit respecter les règles établies pour la bonne utilisation du matériel.

Le locataire s'engage à ne pas déplacer, modifier, transporter le matériel monté et installé par Just WAOUH SRL, même en cas de force majeure, excepté pluie ou tout autre problème qui pourrait dégrader le matériel.

En cas de vol, de perte, de détérioration, le matériel sera remplacé au frais du locataire par du matériel neuf sans que Just WAOUH SRL ait à fournir de devis ou pratiquer de mise en demeure.

ML Location pourra facturer au locataire les coûts liés à la remise en état du matériel ou les prestations de rangement du matériel (exemple : remise des bancs ou tables sur les bons racks).

Afin de permettre le démontage, le matériel loué devra être mis à disposition de Just WAOUH SRL complètement débarrassé de toute installation et en parfait état de propreté et d'utilisation immédiate. Toutefois, Just WAOUH SRL disposera de 3 jours francs à partir de la dite date pour effectuer le démontage sans que locataire cesse d'être le gardien du matériel comme stipulé dans l'article plus haut. Le locataire devra être présent lors du démontage et l'enlèvement du matériel. En compagnie de Just WAOUH SRL, il vérifiera l'état du matériel et constatera éventuellement les manquants, dégradations ou dégâts qui lui seront facturés. En cas d'absence du locataire, les constatations de Just WAOUH SRL seront réputées exactes et acceptées par le locataire sans que ce dernier puisse élever aucune contestation.

En cas de renoncement au contrat, le locataire est tenu d'avertir Just WAOUH SRL par lettre recommandée 10 jours ouvrables au moins avant la date de prestation par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi). Sinon, le locataire n'en devra pas moins la totalité des sommes stipulées sur le bon de commande. Le matériel sera tenu à sa disposition à l'entrepôt durant le temps prévu par le présent contrat.

En cas d'accident ou de sinistre quelconque, couvert ou non par l'assurance, le locataire préviendra d'urgence par téléphone Just WAOUH SRL dans les 24 heures suivant l'événement, il en adressera au même moment un compte rendu complet par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, les assurances de Just WAOUH SRL se réservent le droit de décliner le sinistre. En cas d'incendie, sinistre, etc le locataire laissera tout en état en attendant l'arrivée d'un représentant de Just WAOUH SRL et des experts. Si le locataire désire faire

lui-même procéder à une expertise, celle-ci devra avoir lieu contradictoirement avec celle pratiquée par les experts de l'assurance. En cas de sinistre, Just WAOUH SRL est reconnu comme seul juge des dispositions à prendre pour le remplacement de tout ou partie du matériel, les dispositions ne peuvent avoir aucun effet sur la valeur stipulée à l'article 2. Le non paiement total ou partie de cette valeur dégage entièrement Just WAOUH SRL de sa responsabilité quelles que soit les circonstances du sinistre.

### **Conditions générales de vente & location.**

Un acompte de minimum 50% peut être exigé pour toute confirmation de location et/ou achat sans quoi le bon sera considéré comme nul. POUR TOUS CLIENTS, le solde sera effectué le jour de la livraison, avant le montage. Pour les entreprises, toute facture doit être payée dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. Si le client ne paye pas à temps, il devra payer sans mise en demeure un intérêt de 15% l'an sur le montant facturé depuis la date de la facture augmenté des dommages forfaitaires de 10% sur le montant et ce, avec un minimum de 80 euros. Ces montants seront augmentés de 15 euros pour une mise en demeure, 50 euros pour une mise en demeure par recommandé et de 150 euros pour une lettre d'avocat et de tous les frais possibles provenant d'une intervention éventuelle d'un huissier de justice.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Namur sont compétents.